

**Décision du 22 février 2021 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV2106021S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Solène PIRIOU, responsable du bureau Asile à la DT de Metz, à l'effet de signer, au nom de Mme Sandrine PANNIER Directrice territoriale de Metz, en cas d'absence ou d'empêchement, tous les actes ou décisions dans le cadre des textes en vigueur.

Article 2

La présente décision prend effet le 22 février 2021 jusqu'au 31 mai 2021.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 22 février 2021.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*

D. Leschi

